



# OBSERVATOIRE DES ELECTIONS

## COMMUNIQUE DE PRESSE N° 10-01

L'Observatoire des élections des Comores vient de signer un protocole d'accord avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) d'un montant de 20 000 euros portant sur l'observation des élections harmonisées du Président de l'Union et des Gouverneurs des îles du 7 novembre et 26 décembre 2010. L'Observatoire des élections se réjouit de la confiance renouvelée de l'OIF qui a déjà financé en 2008 les missions d'observation et de sensibilisation de l'élection du Chef de l'exécutif de l'île Autonome d'Anjouan et en 2009, les missions de sensibilisation et d'observation des élections législatives et des Conseillers des îles.

Soucieux du bon déroulement de l'élection présidentielle de l'Union et du 2<sup>e</sup> tour des élections des Gouverneurs des îles autonomes du 26 décembre 2010, l'Observatoire des élections s'engage à renforcer ses effectifs pour mieux couvrir les scrutins du 26 décembre 2010. Pour rappel, lors des primaires de l'élection présidentielle et du 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle du 7 novembre, l'Observatoire des élections avait mobilisé 52 observateurs nationaux, qui ont été déployés en 20 équipes sur les îles de Mohéli, Anjouan et de la Grande Comore. Ces équipes avaient observé les opérations électorales sur l'ensemble des circonscriptions électorales de ces îles et avaient visité 580 bureaux de vote sur les 705 établis, soit un taux de couverture nationale de 82,26%.

Depuis mars 2002, l'Observatoire des élections a participé à l'observation de toutes les élections qui se sont déroulées aux Comores. Il veille à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes. Les différentes recommandations formulées dans ses rapports d'observation établis à l'issue de chaque scrutin contribuent à la correction des anomalies et irrégularités constatées et à l'amélioration de l'organisation, du déroulement et de la supervision des différentes élections par les organes en charge du processus électoral. A cet effet et reprenant ses recommandations formulées à l'issue des scrutins du 7 novembre 2010, l'Observatoire des élections juge nécessaire qu'un accent particulier soit mis à la sensibilisation accrue des électeurs sur l'importance des scrutins, au renforcement de la sécurisation du scrutin, à la formation des membres des bureaux de vote, à l'application effective des dispositions de la loi électorale, notamment celles relatives au respect des temps d'antenne dans les médias publics, aux réunions électorales, à la réglementation de la propagande électorale, au contrôle rigoureux du matériel électoral avant l'acheminement dans les bureaux de vote, au contrôle rigoureux des émargements des électeurs par les instances d'homologation, à la lutte accrue contre la corruption des électeurs et à l'utilisation des deniers publics et des moyens de l'état pour des fins électoralistes.

L'Observatoire des élections rappelle que la réussite des scrutins du 26 décembre 2010 dépendra du respect des dispositions de la constitution et de la loi électorale par toutes les parties prenantes au processus électoral. A cet effet, la Cour constitutionnelle, garante de « la régularité des opérations électorales » et des « droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques », la Commission Nationale Electorale Indépendante et les Commission Insulaires des élections doivent assumer et jouer pleinement leurs rôles respectifs pour assurer la tenue d'élections libres et crédibles. Les candidats et la population devront adopter un comportement responsable, respectueux des missions des différentes institutions en charge des élections et des résultats des scrutins.

*Fait à Moroni, le 16 décembre 2009*